

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2484

présenté par
M. Lioger

ARTICLE 17 BIS

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« secrétisation »

le mot :

« confidentialité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel remplace le terme de "secrétisation" par celui de "confidentialité".